

# INFO PROVENCE N°24

## Septembre 2018



### Le bulletin d'informations de la section régionale UNSA Provence



#### **Edito :**

*Eh voilà les manigances de l'ancien DI parti depuis peu à la retraite (ouf !) vont déboucher sur la fermeture de la brigade d'Arles le 20 septembre. C'est inéluctable puisque la machine administrative broie quoi qu'il arrive, même face à la défense opiniâtre des syndicats. 1 unité à Provence en moins, 8% des effectifs supprimés, alors que Darmanin en juillet se répandait en déclarations lénifiantes sur le rapprochement des redevables et de leurs administrations. Mais ces gens ne sont pas à une contradiction près du moment que l'opinion publique gobe ! Nous douaniers de Provence nous savons ! Et nous en souviendrons sans nul doute le moment venu, face aux urnes !*

#### **Sommaire**

Page 1 : Venus.  
Page 2 : Déclaration liminaire et Compte-rendu  
Page 3 : suite.  
Page 4 : encadrement, budget 2019  
Page 5 : CAP mutations  
Page 5 : Cotisations

££££££££££££££££££££££££££££££

L'ambition est le refuge de  
l'échec !  
**Oscar Wilde.**

### **La Vénus décapitée et réenterrée !**



**A l'instar de la statue déterrée à Arles au 17ème siècle, elle avait pourtant de sacrés atouts esthétiques notre Vénus Douanière:**

- Une unité située sur l'autoroute des narcos entre Espagne et Italie.
- Une unité dotée d'agents efficaces s'il en est.
- Des résultats gonflant les chiffres annuels de performance de nos DR et DI.

Et bien tout ça n'a pas suffi!

Les délires d'un ancien DI, poursuivis par son successeur, l'ont emporté sur toute logique d'efficacité ! A force d'abandon, il est vraie que notre beauté n'était plus fatale!

**Des locaux vétustes qu'on n'entretient pas pendant des lustres. D'où l'impérieuse nécessité d'en changer qui se fait sentir en 2012.**

Mais c'est cher, alors à Bercy et à Montreuil on traîne les pieds (2013,2014).

Et puis tout se dégrade :

**-pas de chauffage l'hiver...**

**-Pas de clim l'été...**

**(si si: vous avez bien lu !)**

- Des changements de tenues dans la même pièce pour les personnels féminins et masculins...
- Des problèmes d'alimentation ou fuite d'eau pendant plusieurs années.
- Pas suffisamment d'heures pour l'entretien d'où une insalubrité conséquente souvent compensée par les agents...Qui ont donc travaillé dans des conditions lamentables pendant des années!

Bref notre Vénus a fini par subir bien trop d'outrages pour être conservée.

Et la solution a été trouvée par l'exterminateur de services en 2015: la casse définitive.

Quand on veut tuer son chien... N'est-ce pas?

Ainsi a germé dans l'idée d'un DI malfaisant la fermeture pure et simple! Oh rassurez-vous âmes sensibles, on appellerait ça fusion. Et le processus engagé, on argumente; le DI d'à côté a une brigade toute proche qui peut trouver des locaux. Alors arrangeons nous avec lui. Il récupérera agents et missions et on cassera définitivement notre Vénus bien décrépie....

Et puis ça tombe bien ce DI voisin va venir remplacer l'exterminateur, il pourra terminer le travail lui-même!

Et c'est ainsi que la fermeture d'Arles BSI (qui avait pourtant bien des atours) sera prononcée par M. Savary le 20 septembre 2018!

**Pas d'état d'âme! La DG n'y voit que des avantages financiers et la LCF après tout ils n'en ont rien à battre !**

# Déclaration liminaire de l'UNSA DOUANES au CTDI du 10 septembre 2018

*Monsieur le Président,*

*Vous nous avez convoqués à cette séance, essentiellement pour entériner la fin d'un long processus visant à fermer une unité douanière de plus ! Et pas n'importe laquelle, la BSI d'Arles.*

*L'unité de surveillance la plus efficiente de la direction d'Aix en Provence, ces dernières années en matière de LCF. Une manière de se tirer une balle dans le pied qui ne nous surprend guère, vu la façon dont est managée la DGDDI depuis des années !*

*Depuis 6 ans maintenant vous et vos prédécesseurs ne nous auront rien épargné :*

*-Parler d'une fusion Nîmes/Arles, vocable vite balayé devant le peu de crédibilité qu'il avait.*

*-Arguer de problèmes immobiliers qui n'étaient que le résultat d'années d'incurie des responsables Provençaux et Marseillais, qui ont laissé les agents travailler dans des conditions innommables, (dont nous vous épargnerons aujourd'hui le détail).*

*-Nous « vendre » des locaux Nîmois sous utilisés, ce qui n'est pas faux, mais conduit à une dépense conséquente et à des travaux dont le terme est plus qu'incertain à l'heure actuelle.*

*Soyons clairs : pour l'UNSA DOUANES, il est hors de question qu'un seul agent d'Arles aille travailler à Nîmes tant que les locaux ne sont pas entièrement mis à disposition.*

*-Pourquoi une telle précipitation en définitive ? Sinon, la situation déplorable des locaux et véhicules de la BSI d'Arles, pour laquelle on fait le minimum de dépenses.*

*-Les concertations menées n'ont été que des échanges stériles où quoiqu'il arrive, les décisions étaient prises antérieurement et irrévocables. Un simulacre de dialogue social de plus.*

*Il aura fallu action et mobilisation des agents d'Arles pour leur obtenir le minimum de garanties concernant les priorités de reclassement sur Nîmes !*

*Et ce ne sont pas les dernières pressions locales, essayant de faire croire qu'un boycott syndical ce jour, empêcherait les inscriptions hors période des agents qui vont nous impressionner. Ce petit manège est malsain, d'autant qu'il laisse de faux espoirs à des agents qui n'ont pas de priorité sur certaines résidences.*

*En tout état de cause, vous l'aurez compris, aucun argument de fond ne nous a convaincus de la justesse de cette fermeture, depuis le début des échanges sur le sujet.*

*Nous interviendrons lors de cette séance pour défendre les intérêts des personnels et le maintien du maillage territorial de notre administration.*

## Compte-rendu du CTDI :



Tous les syndicats ont fait une déclaration liminaire sauf Solidaires.

En réponse le DI a argumenté ainsi :

- Sur la question de la motivation des agents d'Arles qui se voient privés de leur outil de travail, le DI indique qu'il reconnaît la motivation et la qualité du travail des agents de cette BSI.

*Commentaire : comment pourrait-il en être autrement vu les résultats de cette unité ?*

- Il indique qu'il ne cherche plus à convaincre du bien-fondé de la fermeture/fusion, bien qu'il en soit persuadé. Il indique également qu'il n'aurait eu aucun état d'âme à fermer une brigade propriétaire de ses propres locaux, bien que le facteur location soit entré en ligne de compte lors de sa décision.

*Commentaire : SIC !*

- Il s'inscrit en faux sur une quelconque pression mise sur les agents afin que les OS ne boycottent pas le CT, en rapport avec la validité des inscriptions hors période; il dit être prêt à dénoncer ces propos s'ils sont avérés.

*Commentaire : Nos collègues n'ont pas rêvé !!!*

- Le DI reconnaît que la position de la brigade aux confins de la DI, à la frontière d'une autre

Interrégion a joué sur sa fermeture.

*Commentaire : on a les confins qu'on veut : 70 kms et une heure de route tout au plus !*

- En réponse aux questions sur les coûts engendrés par les travaux à réaliser dans les locaux de la BSI de Nîmes, le DI ne s'étend pas sur ces coûts, s'agissant de la DI de Montpellier; il rappelle que malgré les travaux, 5 agents maximum peuvent y aller dès le 31/12. Il indique également que la DI de Montpellier profite de la venue d'agents d'Arles afin de réaliser des travaux déjà prévus.

*Commentaire : 100 000 € de travaux évoqués il y a peu qui ne sont pas encore inscrits au budget. Avec un peu de mémoire quand on connaît les délais habituels pour ce genre d'opération, et en espérant qu'il n'y ait pas d'accroc c'est pour nous illusoire d'espérer une livraison avant fin 2020. A notre connaissance, il n'y a ni plaquistes ni peintres en bâtiment parmi les agents éventuellement intéressés par un départ sur Nîmes pour espérer une accélération du processus !*

- Sur la priorité absolue des agents d'Arles pour la brigade de Nîmes, il rappelle que c'était pour lui un préalable à la fermeture/fusion, et qu'il avait donné sa parole. La RH rappelle au passage la différence entre priorité absolue et relative.

*Commentaire : Il a fallu que les agents aillent l'arracher, même si le DI a toujours été clair sur le sujet.*

- Sur la prime de restructuration, le DI indique qu'elle sera versée dès que les agents partiront.
- Sur le niveau minimum d'agents pour que la brigade d'Arles continue à fonctionner, le DI avec l'aide de M. Martinez indique qu'il faudra 3 agents.

*Commentaire : et à moins de trois, ce n'est pas pour autant qu'il pourra contraindre qui ce soit à partir avant la fin du délai de deux ans.*

- Le DI indique ne pas avoir d'infos sur le PAE 2019 : il attend la réponse de la DG, afin d'anticiper les besoins liés au BREXIT (sur Marignane notamment). Il rappelle que la difficulté de faire aboutir une demande de mutation sur des vœux particuliers (Scanner, Paris-Spé) car se déroulant au niveau national; indique qu'un scanner devrait être implanté à Marseille, suite à la dernière visite de Darmanin.
- Sur la future coordination entre les deux DI, le DI indique qu'il faudra à l'avenir mettre en place une coordination pour les contrôles autoroutiers, le DI indiquant « provocateur » que les deux ex-brigades portuaires de Marseille n'arrivaient déjà pas à se coordonner...

L'UNSA a demandé que soit inscrite sur le PV du CT, une dérogation permettant aux agents qui le souhaitent de ne rejoindre Nîmes qu'après la fin des travaux. Le DI acte cette demande tout en indiquant ne pas avoir le pouvoir d'y apporter une réponse officielle (favorable).

L'UNSA a souligné la volonté de la RH de presser les agents à se positionner sur leur future affectation tout en s'interrogeant sur l'intérêt de ces demandes, alors que trois agents sur quatre inscrits hors période le sont sur des postes nationaux où il n'y a pas de priorité.

Le DI rappelle à nouveau qu'il n'y a pas de lien entre CT et inscriptions hors période, si ce n'est que ces mêmes inscriptions hors période seront validées dès que le CT se sera tenu et sera validé. Mme DALAS indique que la priorité des mutations pour les agents d'Arles court sur les deux ans, jusqu'à la fermeture.

L'UNSA s'est interrogée sur la procédure de calcul de la distance entre unités. Le DI indique que c'est par via Michelin, depuis l'adresse de l'unité jusqu'à l'adresse de l'autre unité, par le chemin le plus court, sans péage, tous les calculs réalisés font apparaître une distance Arles/Nîmes supérieure à 30 KMS.

L'UNSA a demandé si des agents pourront s'inscrire hors période en 2019, afin de ne partir qu'au 31/12/2019 et non au 01/09/2019. Mme DALAS répond que ce ne sera que septembre 2019 ou 2020. Sauf si l'agent le demande, mais que cela peut être refusé. Nous avons insisté pour que ce soit demandé à A2, le DI rappelle que pour les RR, les mutations différées sont une dérogation.

M. Martinez rappelle que la cellule sociale est là pour suivre et conseiller l'agent dans l'évolution de ses choix.

L'UNSA a demandé si le véhicule EMCAS d'Arles suivra l'agent ; le DI indique que ce sera bien le cas.

**L'unanimité des OS ayant voté contre cette fermeture, un second CT est reconvoqué le 20/09/2018 à 09h30.**

*Commentaire : rappelons à ce sujet que ce processus doit pouvoir servir aux uns et aux autres de faire évoluer leurs positions. Le CT s'est terminé à 16h10, à 17h01 l'administration adressait un dossier sur Arles sans aucun changement ! Il est des réflexions rapides qui démontrent que les dés sont pipés dans le processus de dialogue social !!!*

## Le recours aux contractuels pour l'encadrement supérieur invalidé !

La grande mode est au nomadisme. La philosophie présidentielle est de faire voyager les responsables d'entreprises dans le secteur public.

Mais pas de chance: par sa décision du 4 septembre, le Conseil Constitutionnel vient invalider les articles de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" qui portent sur l'ouverture des postes de l'encadrement supérieur aux contractuels venus du privé. Il considère ces articles comme étant des "cavaliers", donnant ainsi raison à l'analyse de l'UNSA Fonction Publique.

La décision du Conseil Constitutionnel met en évidence la nécessité d'un débat avant de légiférer dans la précipitation.

En introduisant ces amendements soudainement et sans discussion, sans entendre l'avis du Conseil Commun de la Fonction Publique ni celui des organisations syndicales, sans une réflexion approfondie sur l'évolution de l'organisation de la fonction publique, le gouvernement a voulu imposer dans l'urgence la possibilité de recruter en nombre des contractuels venus du privé pour diriger des administrations dans les trois versants de la Fonction publique.

Pour l'UNSA Fonction Publique, c'était une négation du dialogue social alors qu'était par ailleurs ouvert un champ de concertation sur des sujets RH dont le recours accru aux contrats.

Sur le fond, l'UNSA Fonction Publique est attachée aux spécificités de la Fonction publique, au service des français. Elle estime que la nécessaire réflexion autour d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences doit enfin être ouverte. Enfin, l'UNSA rappelle que la formation de l'encadrement supérieur dans les écoles de service public permet l'acquisition d'une culture de l'intérêt général.

### ARBITRAGES BUDGÉTAIRES 2019 INADMISSIBLES

La rentrée sociale s'effectue sous le signe des arbitrages budgétaires que le Premier ministre vient de rendre publics. Dans un pays où la cohésion sociale est largement fracturée et où le chômage de masse continue à sévir, leur logique ne peut qu'inquiéter l'UNSA.



La désindexation des allocations familiales, des APL et des retraites conduira à une perte de pouvoir d'achat pour des millions de nos concitoyens, au risque de contre-effets sur la croissance dans un pays où celle-ci reste très dépendante de la consommation. De surcroît, elle frappe de plein fouet les plus démunis de nos concitoyens, aggravant un peu plus l'injustice sociale.

Le gouvernement justifie ses choix budgétaires par la priorité qu'il entend donner à l'activité. Mais en pointant financièrement les « inactifs » (retraités, chômeurs, allocataires...) au risque d'en faire des boucs émissaires d'un développement économique dont ils ne sont pas responsables, il glisse dangereusement. Il commet ainsi une erreur politique autant qu'économique.

En bloquant durablement les revenus des fonctionnaires il stigmatise aux yeux de l'opinion publique des millions de français et les paupérise désormais durablement.

Ces choix sont de plus en plus insupportables et ne font que renforcer l'image et l'impopularité d'un président qui s'est fait élire en avançant masqué.

D'autant que le projet 2022 va venir renforcer le chômage en supprimant les offres d'emplois dans la fonction publique par réduction du nombre d'agents.



## Faites vous suivre en CAP centrale de mutation.

Si vous le souhaitez, au moyen de ce tableau à remplir vous pouvez vous adresser à nos élus en CAPC. Ceux-ci s'engagent à vous rappeler le jour de la CAPC pour vous informer de votre situation. Adressez nous simplement le tableau ci-dessous rempli aux adresses mels ci-dessous.

Catégorie B : Cécile Dewasmes : [roude.unsa@bbox.fr](mailto:roude.unsa@bbox.fr)

Catégorie C : Romain Despouy : [romain.despouy@wanadoo.fr](mailto:romain.despouy@wanadoo.fr)

NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
BRANCHE d'activité :	
RESIDENCE Actuelle :	
RESIDENCES Demandées:  (indiquer s'il s'agit d'une demande hors période)	
Téléphone portable où vous serez joignable le jour de la CAPC	
Adresse mel personnelle éventuelle.	

<b>Cotisations 2018</b>			
<b>ACTIFS</b>			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani/Pacte	27	9	0€75
AC	65	21	1€75
ACP 2ème classe	78	26	2€16
ACP 1ère classe	85	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
<b>RETRAITÉS</b>			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

**Section Régionale UNSA Douanes de Provence**

Téléphone : - 06.01.76.18.18 - 06.29.76.15.60

Courriel : [roude.unsa@bbox.fr](mailto:roude.unsa@bbox.fr)

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes - Bâtiment A - 56 boulevard de Strasbourg - 13003 Marseille